### **FINANCES**

#### TAXES MUNICIPALES

Retrouvez toutes les explications de votre compte de taxes sur cantley.ca, sous la page « taxes et évaluations ».

Un compte de taxes municipales qui est supérieur à 300 \$ peut être payé en trois versements aux dates suivantes :

# 4 mars, 3 juin, et 2 septembre 2021.

### VALEUR FONCIÈRE

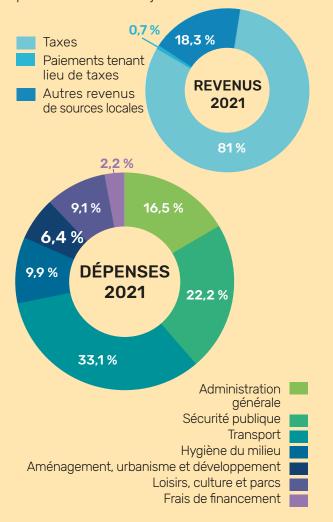
Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Cantley pour les années 2019, 2020 et 2021, a été déposé au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier. Toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, un avis a également été donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi. Pour toute question à ce sujet, consultez le site de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (mrcdescollinesdeloutaouais. qc.ca/31-demande-dinformation), ou téléphonez au 819-827-0516, poste 2239.

### **BUDGET 2021**

Le budget 2021 s'inscrit dans un esprit de rigueur et de continuité, les revenus prévus totalisant 16 293 468 \$, dont 13 195 160 \$ provenant des taxes. Le taux général de la taxe foncière municipale qu'il soit résidentiel ou non n'augmente pas en 2021 et ce pour la 8° année consécutive. L'augmentation qui apparait au compte de taxes est une résultante des investisse-

ments passés en infrastructures avec, entre autres des achats de terrains stratégiques pour le développement en offre de services ainsi que du pavage et de l'élargissement de plusieurs artères majeures.



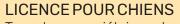
La taxation fixée en 2021 tient compte de la valeur globale des charges municipales incluant l'ensemble des opérations et des investissements de l'année, tout en tenant compte des conséquences de la COVID-19 sur les opérations et perspectives de revenus. Le programme triennal sur les immobilisations (PTI) municipales prévoit plusieurs projets concrets et novateurs, tout en jugulant le niveau d'endettement de la municipalité. Une somme de 35 047 750 \$ d'investissements (moyennant l'octroi de subventions) sera allouée entre autres à :

☼ la rénovation de la Maison des Bâtisseurs.

- la réfection de rues et de chemins municipaux comprenant la confection de voies cyclables pour développer un réseau de transport actif cantléen rejoignant les municipalités voisines,
- ♦ la réfection et bonification d'infrastructures dans les parcs.

La Municipalité de Cantley continue sa croissance grâce à ces projets ambitieux tout en restant conservatrice quant à ses revenus. Lors de l'élaboration de son budget, elle a pris en considération la situation pandémique qui révèle des besoins en activités de plein air et en stabilité financière.

Plus d'information sur la page «Budget» de cantley.ca.



Tous les propriétaires de chien(s) doivent acquérir une licence annuelle, valide

du 1er janvier au 31 décembre, au coût de 20\$ par chien. Ce médaillon permet de retrouver plus facilement nos amis poilus s'ils se perdent. La licence, ou son renouvellement, s'obtient directement auprès de la SPCA de l'Outaouais (spcaoutaouais.org).

### **ESPACE CULTUREL**

L'espace culturel est ouvert sous la formule de prêts sans contact, sur rendez-vous uniquement.

Pour la clientèle des élèves et des étudiants (du primaire à l'université) l'accès aux postes informatiques est disponible sur rendez-vous également. Visitez le cantley.ca, sous la page

«espace culturel», pour les plus récentes mises à jour.

Restez à l'affut des nouvelles et des événements de la Municipalité de Cantley.







cantley.ca

English version of this document at cantley.ca or at the reception desk of the municipality.

# INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS

### FEUX EXTÉRIEURS

Les feux de petites dimensions (1 mètre de circonférence) sont autorisés selon l'horaire désigné et aucun permis n'est requis. Cependant, les feux de plus grande circonférence ne sont autorisés QUE du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril, avec l'obtention d'un permis (gratuit). Avant de débuter votre feu, vérifiez si vous respectez les normes de sécurité en vigueur sur le territoire de Cantley. Tous les détails au cantley.ca, sous la section « règlements municipaux » ou dans la section « Prévention incendie ».

### **ÊTES-VOUS PRÊT?**

Savez-vous que vous devez subvenir à vos propres besoins et celui de votre foyer en cas de catastrophe ? À Cantley, comme partout au Québec, nous sommes exposés à un éventail de risques : accident impliquant des matières dangereuses, verglas, tempête de neige, incendie, inondation, panne de courant, vents violents, tornade, etc.

Préparez-vous à être autosuffisant pendant au moins 72 heures (laps de temps nécessaire aux équipes de secours pour vous venir en aide ou pour rétablir des services).

Vous aurez besoin d'articles essentiels de première nécessité. Rappelez-vous que vous devrez peut-être vous débrouiller sans source d'énergie ni eau courante.

Vérifiez la liste des composantes de votre trousse d'urgence sur cantley.ca, sous la page « mesure d'urgence ». N'oubliez pas, vous êtes le premier responsable de votre sécurité!

## MATIÈRES COMPOSTABLES

#### DANS LE BAC BRUN

- √ boîtes à pizza
- √ contenants de frites
- √ copeaux de bois et écorces
- √ essuie-tout et papiers-mouchoirs
- √ feuilles d'arbres
- √ filtres à café, sachets de thé/tisane
- √ fleurs, plantes et chaume
- √ fruits et légumes
- √ journaux
- √ matières grasses solides
- ✓ nourriture pour animaux
- √ œufs, noix et écailles
- ✓ pains, gâteaux, céréales,pâtes et riz
- √ papiers à muffin
- ✓ papiers et cartons souillés sans plastique et non cirés
- √ papiers parchemin
- ✓ petites branches de moins de 12 mm de diamètre
- √ résidus de jardin
- √ restes de table
- √ rognures de gazon
- √ sacs en papier
- √ serviettes de table
- √ viandes, volailles, poissons et fruits de mer
- √ vaisselle en carton

# NON COMPOSTABLES

# DÉCHETS QUI NE VONT PAS DANS LE BAC BRUN

- X bouchons (autres que liège ou bois)
- X capsules de café à usage unique non compostables
- **X** chandelles
- X contenants et sacs en plastique compostables
- X cotons-tiges et soie dentaire
- X couches et produits d'hygiène
- X gommes à mâcher
- X litière et excréments
- X filtres à cigarette
- X plantes exotiques envahissantes
- **X** styromousse

## **TRAVAUX PUBLICS**

Le Service des travaux publics est responsable de tout ce qui a trait au réseau routier municipal ainsi qu'aux infrastructures municipales. Faites-nous part d'un problème, en ligne ou par téléphone au 819-827-3434, poste 6814 ou via notre application « Voilà! Signalement ».

### DISPOSITION DE LA NEIGE

Afin de faciliter les opérations de déneigement et éviter les problématiques liées à la fonte des neiges, il est strictement interdit de disposer de la neige ou de la glace dans les fossés, sur les voies publiques ou tout autre lieu public. La Municipalité de Cantley délivre une amende de 200 \$ lors d'une première infraction et de 1 000 \$ pour toute récidive, et ce, pour chaque jour où l'infraction est constatée, (Règlement 12-RM-04).

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### ABATTAGE D'ARBRES

Vous devez demander un permis en ligne pour l'abattage de tout arbre vivant de plus de 10 cm de diamètre, mesuré à une hauteur de 1,3 m au-dessus du sol, à moins que cet abattage ne soit nécessaire pour réaliser une construction ou un aménagement déjà autorisé par un permis de construction ou un certificat d'autorisation. Pour les détails, visitez la section permis et certificats sur cantley.ca

### **ABRIS D'HIVER**

Les abris d'hiver pour les véhicules et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mai suivant. Ils doivent ensuite être démontés et remisés.

### **INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Le règlement provincial (Q-2, r.22) sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées exige la vidange des fosses septiques tous les 2 ans en occupation annuelle et tous les 4 ans lors d'occupation saisonnière. Toutefois, il est également possible de mesurer l'écume ou les boues. L'installation se fait inspectée une fois par an et est vidangée lorsque l'épaisseur de la couche d'écume est égale ou supérieure à 12 cm ou lorsque l'épaisseur de la couche de boues est égale ou supérieure à 30 cm. Consultez la «installations rubrique septiques» dans le menu «CITOYEN» sur cantley. ca, pour choisir une des entreprises accréditées par la Municipalité.

### PUITS

Pour connaître tous les détails concernant la qualité de l'eau de votre puits, consultez le site du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il est possible de faire analyser votre eau de puits à la Ville de Gatineau.

### VENTE DE GARAGE

Les occupants d'un bâtiment résidentiel ne peuvent tenir que 2 ventes de garage par année, et ce, pour une durée maximale de 3 jours consécutifs coïncidant avec la fête des Patriotes, la fête nationale du Québec, la fête du Canada, la fête du travail, ou un déménagement.









